

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 04 DECEMBRE 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, M. KLIPFEL, M. PREVOT, M. LIEHN, (excusés), M. HAAS, qui
étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER, Mme WINCKEL, M. FEIG,
Mme ALIBERTI, M. VOGEL.

M. STEINER, Mme HITTLER, MM. BABILON, GOERICH-MULLER, (excusés) ;
MM. E. HELMER, HERRLE, MOYEMONT, TREIBER.

DEL. N° 111/2006conseil

OBJET : P. L. U. DE WALBOURG

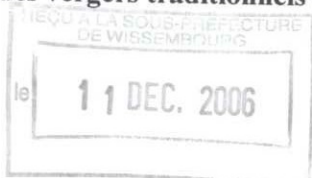
AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- ☐ VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-9 et L. 123-13,
- ☐ VU la délibération n° 071/2003 du conseil communautaire du 26 mai 2003 portant création d'une sous-commission P. L. U. chargée d'examiner les documents d'urbanisme pour lesquels la communauté de communes est saisie pour avis,
- ☐ CONSIDERANT le P. L. U. de la commune de Walbourg,
- ☐ VU la délibération du conseil municipal de Walbourg en date du 12 juillet 2006 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme,
- ☐ CONSIDERANT la demande d'avis de la communauté de communes de la vallée de la Sauer, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, en vue de l'approbation du P. L. U. ci-dessus décrit,
- ☐ VU l'avis de la sous-commission P. L. U. réunie le 16 novembre 2006,
- ☐ VU l'avis du bureau en date du 27 novembre 2006,

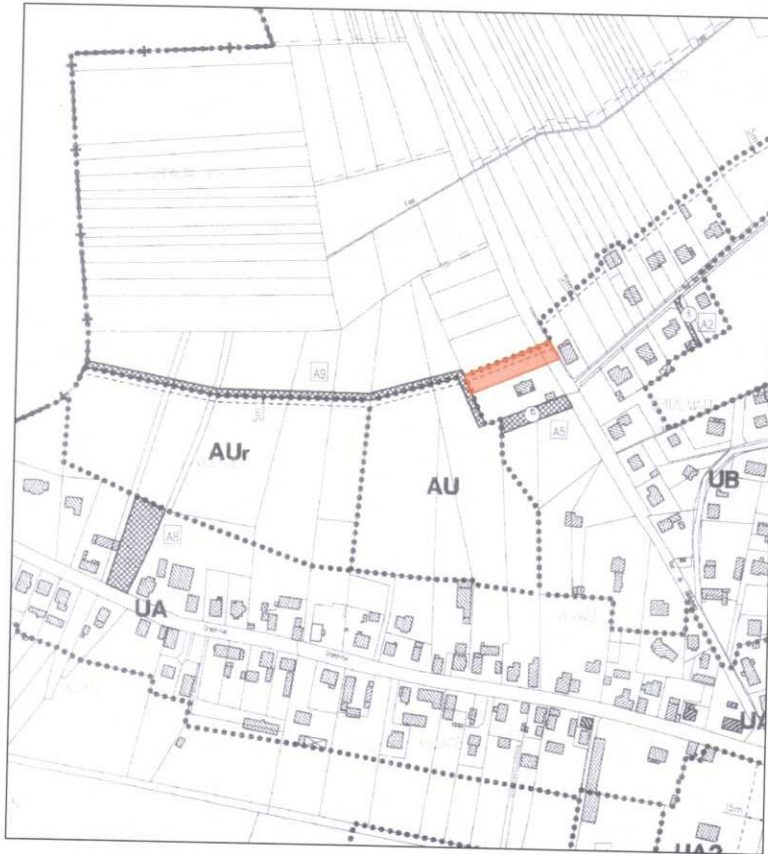
le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 3 abstentions (élus de Walbourg), émet un avis favorable pour le projet de P. L. U. arrêté par la commune de Walbourg, mais

- relève que l'essentiel des extensions urbaines de la commune de Walbourg sont prévues sur des zones actuellement en vergers, laissant craindre une forte régression de ces milieux dans l'avenir ;
- rappelle que les vergers, écran végétal entre bâti et zones agricoles intégrant harmonieusement le village de Walbourg dans un paysage rural, offrent un cadre de vie de qualité aux habitants, sont vecteurs d'une forte identité locale et contribuent à la préservation de la biodiversité ;
- rappelle que la disparition des vergers banalise le paysage, constitue une perte écologique, d'identité mais aussi la perte d'une tradition et d'un savoir-faire ;
- rappelle que la communauté de communes s'est engagée dans un programme intercommunal de préservation des vergers traditionnels de hautes tiges ;

.../...

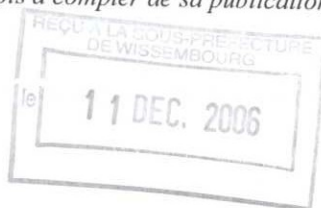


**Extrait du Plan de règlement au 1/2000 PL1
du projet arrêté du PLU de Walbourg**



Zone à extraire du zonage UB car non desservie par le réseau d'assainissement collectif

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 décembre 2006
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL